



**Bruxelles, le 20 novembre 2020
(OR. fr)**

13183/20

**MAMA 174
MED 79
WTO 334
COHOM 93
JAI 1005
COTER 108
FIN 881
ENER 443
TRANS 539
ENV 730
CFSP/PESC 1022
CSDP/PSDC 578
PROCIV 82
AL 1**

NOTE DE TRANSMISSION

| | |
|--------------------|--|
| Origine: | Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice |
| Date de réception: | 18 novembre 2020 |
| Destinataire: | Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne |
| N° doc. Cion: | SWD(2020) 285 final |
| Objet: | Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée Avril 2018 – Août 2020 |

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2020) 285 final.

p.j.: SWD(2020) 285 final



LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 18.11.2020
SWD(2020) 285 final

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

**Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée
Avril 2018 – Août 2020**

Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée Avril 2018 – Août 2020

Introduction

L'Union Européenne (UE) et l'Algérie sont liées par un Accord d'association, entré en vigueur en 2005. Ce rapport couvre l'évolution des relations entre avril 2018 et août 2020, suivant la structure des Priorités de partenariat, adoptées en mars 2017¹.

Le dernier Conseil d'association s'est réuni le 14 mai 2018 à Bruxelles. Cette même année, la Haute Représentante/vice-Présidente de la Commission européenne et le commissaire européen à l'action pour le climat et l'énergie se sont rendus à Alger, le 12 et le 20 novembre respectivement. La commission pour les affaires étrangères du Parlement européen (18-20 juillet) et le groupe de travail Maghreb-Mashrek du Conseil de l'UE (26-28 novembre) se sont également rendus en Algérie en 2018. Une réunion du Comité d'association s'est tenue le 19 mars 2019 à Alger. D'autres réunions de haut niveau ainsi que des rencontres sectorielles ont aussi eu lieu au long de la période couverte par ce rapport².

En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur les relations bilatérales. Bien que des contacts réguliers aient été maintenus, les mesures de confinement ont entraîné un report de certaines réunions, dont, notamment, le Conseil d'association, initialement prévu avant l'été. L'UE et l'Algérie ont décidé de réaffecter une partie de la coopération technique et financière fournie par l'UE afin de renforcer le système de santé algérien. L'Algérie a également bénéficié du soutien général offert par l'UE à l'Organisation mondiale de la santé. L'effet socio-économique du COVID-19 est davantage développé dans ce rapport.

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/03/13/eu-algeria/>

² Pour l'année 2018 : réunion ministérielle du Dialogue en matière de sécurité et lutte contre le terrorisme (Alger, 12 novembre) ; réunion ministérielle du Dialogue de haut niveau sur l'énergie (Alger, 20 novembre) ; visite du Représentant Spécial de l'UE pour le Sahel (Alger, 3 mai) ; réunion de hauts fonctionnaires du Dialogue en matière de sécurité et lutte contre le terrorisme (Alger, le 16 juillet) ; le « sous-comité Transport, énergie, environnement et changement climatique » (Bruxelles, le 10 juillet), ainsi que les sous-comités à caractère économique (Bruxelles, 17-18 octobre), à savoir « sous-comité Coopération douanière », « sous-comité Industrie, commerce et services » et « sous-comité Agriculture et pêche ».

En 2019, plusieurs réunions se sont tenues à Alger : le dialogue macroéconomique (22 janvier), le dialogue informel sur la migration et la mobilité (20 février), le « sous-comité Dialogue politique, sécurité, droits de l'homme » (21 février), le « sous-comité Société de l'information, recherche, innovation, éducation, audiovisuel et culture » (18 février) et « le sous-comité Justice et affaires intérieures » (19 février) ainsi que le comité mixte de l'Accord de coopération scientifique et technologique (18 février).

1. Dialogue politique, gouvernance, Etat de droit et promotion des droits fondamentaux

Développements politiques

En 2019, l'Algérie a connu d'importants développements politiques, en raison d'un mouvement populaire inédit de contestation pacifique ("Hirak"), s'opposant initialement à la perspective d'un 5^{ème} mandat d'Abdelaziz Bouteflika, Président de la République depuis 1999. A partir du 22 février ont eu lieu chaque semaine d'importantes manifestations à travers le pays pour s'opposer au 5^e mandat et, au-delà, exiger une réforme en profondeur du système politique, économique et social en place. Le Président Bouteflika a initialement annulé les élections présidentielles prévues pour le 18 avril 2019 et nommé un nouveau gouvernement avant de, finalement, présenter sa démission le 2 avril 2019. Le Président du Conseil de la Nation, Abdelkader Bensalah, est devenu Chef de l'Etat par intérim. Faute de candidatures validées par le Conseil Constitutionnel, le scrutin présidentiel, initialement prévu le 4 juillet, a dû être reporté.

En septembre, le code électoral a été revu, notamment pour créer une nouvelle Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), remplaçant la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE) créée par la Constitution en 2016. Le scrutin présidentiel organisé le 12 décembre s'est déroulé sans incident majeur. L'ancien Premier ministre et candidat indépendant Abdelmadjid Tebboune a été proclamé vainqueur dès le premier tour avec un score de 58,15%. D'après les chiffres officiels, la participation a été établie à 39,83%, y compris 14% de votes nuls ou blancs. Le Président Tebboune a prêté serment le 19 décembre 2019 et a annoncé "tendre la main" au mouvement du "Hirak", en formulant un appel à la tenue d'un dialogue national inclusif. Il s'est également engagé à lancer un certain nombre de réformes.

La **Constitution** fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des Priorités de partenariat. Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2018 avec un dispositif sur l'exception d'inconstitutionnalité, la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel, la révision du Code communal et la lutte contre la corruption. Le nouveau Président Tebboune a annoncé une révision constitutionnelle profonde. L'avant-projet de la réforme a été distribué aux partis politiques, aux syndicats et aux représentants de la société civile pour consultation en mai 2020. Le processus a été conclu par un référendum le 1^{er} novembre 2020.

Conformément au **Plan d'action du gouvernement** adopté le 16 février 2020, les objectifs de son volet politique incluent : un **exercice plein des droits et libertés**, liberté de réunion et de manifestation, une justice indépendante et moderne et la consécration de la presse et des médias. La démarche du gouvernement inclut également la refonte du dispositif législatif d'organisation des élections, suite à la révision constitutionnelle. Parmi les réformes prévues dans le **secteur de la justice**, il y a « l'affirmation de la présomption d'innocence et du caractère exceptionnel de la détention provisoire » et la révision de la procédure de comparution immédiate.

En février 2020, la fonction du Médiateur de la République, placé auprès du Président de la République, a été établie par un décret présidentiel.

Après l'adoption d'une loi pour la prévention et la **lutte contre la corruption** créant un parquet spécialisé dans les infractions financières et le blanchiment d'argent, un nouveau projet de loi a été présenté en 2019 afin de renforcer la lutte contre la dilapidation des deniers publics. L'amélioration du classement de l'Algérie dans l'index de la perception de la corruption par Transparency International en 2019 par rapport à 2018 reflète ces efforts (35^{ème} rang contre 33^{ème}). Sur le plan judiciaire, une opération anti-corruption, initiée à la fin du mois de mars 2019, a visé des hommes d'affaires et des responsables politiques, y compris des proches de l'ancien Président Bouteflika. Selon le Plan d'action 2020, le gouvernement s'engage à « la prévention et la lutte contre la corruption », par le biais d'institutions compétentes et de dispositions législatives relatives à la protection des lanceurs d'alerte.

Suite aux recommandations de l'Examen Périodique Universel des Nations Unies sur les Droits humains en 2017³, une révision de la loi de 2012 régissant la **liberté d'association** avait été annoncée comme imminente par les autorités algériennes en mars 2019, afin d'assurer la conformité des dispositions avec les normes internationales, y compris en ce qui concerne l'accès au financement. Le plan d'action du nouveau gouvernement prévoit l'amendement de la loi, en vue de consacrer le **principe de la déclaration lors de la constitution des associations**.

En coopération avec le Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire (MICLAT) et par le biais des programmes SPRING, P3A et CapDel, l'UE a appuyé la promotion de la **démocratie participative** au niveau local et le développement de la **participation citoyenne** dans les affaires publiques au niveau des wilayas et des communes.

D'après les organisations de défense des droits de l'homme, Human Rights Watch⁴ (dans son rapport World Report 2019) et Amnesty International⁵ (dans son report Human Rights in the Middle East and North Africa : Review of 2018, 26 February 2019), en 2018, les autorités ont refusé certaines manifestations publiques (ex: médecins résidents et officiers à la retraite). Malgré l'adoption d'un décret en février 2011 mettant formellement fin à l'état d'urgence dans le pays, dans les faits les manifestations publiques restent proscrites dans la capitale depuis juin 2001.

En 2019, l'émergence du "Hirak" a ouvert des espaces d'expression inédits au peuple algérien, y compris à travers la tenue hebdomadaire de manifestations, qui se sont déroulées de manière pacifique.

Plusieurs organisations de défense de droits de l'homme⁶ ont rapporté des interpellations, des arrestations et des mises en détention d'activistes et de militants liés au Hirak, ou de journalistes, ainsi que des épisodes d'agressions physiques (notamment à la veille du scrutin présidentiel du 12 décembre). D'après le rapport

³ <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/DZindex.aspx>

⁴ <https://www.hrw.org/world-report/2019/country-chapters/algeria>

⁵ <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE2898902019ENGLISH.pdf>

⁶ <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/algeria>;
<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/12/algeria-authorities-step-up-clampdown-ahead-of-the-presidential-elections/>

d'Amnesty International⁷ et le groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits humains de l'ONU⁸, des dizaines de manifestants du Hirak ayant brandi des drapeaux amazighs ont été arrêtés, et certains condamnés, pour atteinte à l'unité nationale. En mai 2019, M. Kamel Edine Fekhar, un militant des droits de l'Homme de la région de M'zab, est décédé pendant sa détention provisoire à la prison de Ghardaïa, après avoir été transféré pour des soins intensifs à l'hôpital de Blida, suite à la détérioration de son état de santé due à une grève de faim.

En dépit des invitations au dialogue adressées aux membres du Hirak par le Président Tebboune, de nombreuses arrestations de manifestants ainsi que des interpellations de citoyens exprimant des critiques du système sur des réseaux sociaux ont eu lieu au cours de la première moitié de l'année 2020.

Des libérations sont intervenues en janvier 2020 ainsi que des grâces présidentielles en février et en juillet 2020, qui ont libéré respectivement 9765 et 4700 prisonniers. Cependant, selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) le 19 août 2020 environ 40 détenus en lien avec le Hirak restaient en détention provisoire.

Le classement de l'Algérie dans l'Indice mondial de la **liberté de la presse** 2019, établi par Reporters sans frontières (RSF), a régressé en 2018 et 2019 (136^{ème}, puis 141^{ème} sur 180 pays). Selon certains observateurs internationaux⁹ et locaux, la publicité demeure sous le contrôle de l'État, ce qui constitue un moyen de pression sur les activités et prises de position des médias.

Certains journalistes couvrant les manifestations se sont vus reprocher leur position sur le Hirak et ont fait l'objet d'intimidations, de perquisitions et même d'agressions. Beaucoup témoignent d'un paysage médiatique difficile. Les sites d'information en ligne <https://www.tsa-algerie.com> et <https://www.inter-lignes.com/> n'ont pas été accessibles depuis l'Algérie pendant plusieurs mois au cours de la deuxième moitié de l'année 2019. Selon RSF, la télévision, la radio ("Actuel" de la chaîne 3 a été suspendu en novembre) et les responsables de médias ont été mis sous pression (avec par exemple le renvoi des directeurs de la TV publique et de la radio locale de Bouira en décembre)¹⁰. En janvier 2020, le nouveau Président a cependant déclaré vouloir assurer la liberté de la presse y compris à travers la révision constitutionnelle. Le Plan d'action du gouvernement prévoit une **révision substantielle des lois relatives à l'Information et à l'audiovisuel**, et le Ministre de la Communication a annoncé en février 2020 la préparation d'une nouvelle loi sur la publicité.

Le 28 avril 2020, des nouvelles dispositions législatives ont été adoptées (lois 20-05 et 20-06) qui criminalisent la discrimination et le discours de haine et renforcent le dispositif pénal en matière de sûreté de l'Etat, en introduisant plusieurs nouveaux crimes punis par des peines de prison.

⁷ Algeria: Authorities step up clampdown ahead of the presidential elections, 5 December 2019

⁸

https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Detention/Opinions/Session88/A_HRC_W_GAD_2020_53_Advance_Edited_Version.pdf

⁹ <https://www.state.gov/reports/2018-country-reports-on-human-rights-practices/algeria/>

¹⁰ <https://rsf.org/fr/actualites/algerie-les-medias-de-plus-en-plus-sous-pression-lapproche-de-lelection-presidentielle>

En août 2020 un correspondant de Reporters Sans Frontières, Khaled Drareni, arrêté en janvier, a été condamné à 3 ans de prison ferme pour « incitation à attroupement » et « atteinte à l'intégrité territoriale ».

D'après le rapport de la mission de haut niveau effectuée par le Bureau international du travail (BIT) en 21-23 mai 2019¹¹, l'Algérie ne remplit pas ses obligations selon la Convention n°87 de l'OIT concernant l'exercice de la **liberté syndicale**. D'après ce même rapport, peu de syndicats autonomes ont réussi à obtenir un enregistrement officiel. Par ailleurs, ces syndicats font état de licenciements abusifs et de violations du droit constitutionnel de grève ainsi que des arrestations des activistes syndicaux.

La Constitution algérienne reconnaît **l'égalité de genre**. Par contre, lors de son passage à l'Examen Périodique Universel en 2017, des recommandations en matière de **non-discrimination de genre** ont été adressées à l'Algérie. Des cas d'inégalités (dans le domaine du mariage, du divorce, de la garde d'enfants et de l'héritage) persistent dans le Code de la famille.

En ce qui concerne la représentativité féminine au niveau des assemblées élues, l'Algérie, avec 119 femmes parmi 462 élus, se classe à la 72^{ème} position dans le classement mondial de l'UIP (Union Interparlementaire) pour 2020¹².

Les **droits des enfants** sont l'une des priorités des autorités. Après l'établissement en 2018 d'un réseau d'associations nationales et locales, l'Organe national de protection et promotion de l'Enfance (ONPPE) a focalisé son action en 2019 sur le signalement de l'enfant en danger (plusieurs numéros verts sont mis à disposition). Le réseau national des établissements pour la protection de l'enfance en détresse a été renforcé et des efforts sont consentis pour éliminer le travail des enfants, encore présent parmi les immigrés mineurs subsahariens irréguliers.

Pour ce qui est de la liberté de confession et de culte, au cours de la période couverte par ce rapport, un total de 15 lieux de culte (sur 46) de l'Eglise Protestante en Algérie ont été fermés à Bejaia et à Tizi Ouzou (Kabylie), parmi lesquels la plus grande église de culte évangélique du pays. La raison avancée par les autorités pour ces fermetures est d'ordre administratif (car non adaptés pour des réunions publiques). Selon le rapport World Report 2019 de Human Rights Watch¹³, les membres de la petite communauté des Ahmadis ont subi des nouvelles poursuites judiciaires et des condamnations pour une pratique de l'Islam différente du dogme officiel¹⁴.

En même temps, la cérémonie de béatification de 19 religieux chrétiens morts en Algérie (les moines de Tibéhirine), organisée à Oran en décembre 2018, à l'initiative de l'Eglise catholique algérienne et avec l'appui des pouvoirs publics, est considérée comme une « première » dans le monde musulman.

¹¹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_709385.pdf

¹² <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/infographies/2020-03/les-femmes-en-politique-2020>

¹³ <https://www.hrw.org/world-report/2020/country-chapters/algeria>

¹⁴ Les motifs d'inculpations sont : l'« offense à l'islam », la « création d'association illégale », la « collecte de fonds sans autorisation ».

Le 28 novembre 2019, le Parlement européen a approuvé une résolution¹⁵ sur la situation des libertés en Algérie qui condamne des répressions et des atteintes aux libertés. Cette résolution a suscité une vive protestation du Gouvernement algérien, ainsi que de tous les segments socio-politiques algériens, contre ce qui est perçu comme de l'"ingérence" étrangère.

2. Coopération, développement socio-économique inclusif, échanges commerciaux et accès au marché unique européen

Situation macroéconomique

La **pandémie du COVID-19** a eu un double impact économique qui a plongé l'Algérie en récession en 2020: d'un côté, en raison du ralentissement économique général à cause des mesures de confinement; d'un autre, en raison de la chute du prix des hydrocarbures, source de 40% des recettes fiscales.

Face à cette situation, l'Algérie a approuvé une loi de finances rectificative début juin 2020, qui table sur un baril de pétrole à USD 30 (au lieu de USD 50) et prévoit un recul du produit intérieur brut (PIB) de -2.63% (-6.4% selon la Banque mondiale début juin). Toujours selon cette loi rectificative, les recettes devraient tomber de -14% et les dépenses de -6.3%, avec une réduction très importante de l'investissement. La loi rectificative augmente de 125% la taxe sur le gasoil et de 21.43% la taxe sur l'essence, qui étaient traditionnellement parmi les moins élevées au monde. La Banque d'Algérie a également pris de mesures monétaires (diminution du taux directeur et ratio de réserves obligatoires) et les autorités ont annoncé plusieurs mesures visant à réduire la facture d'importation d'au moins USD 10 milliards (6% du PIB). Le 14 juillet, le gouvernement a annoncé aussi la préparation d'un plan national de relance socio-économique.

Le **taux de croissance** du PIB a été de 0,8% en 2019, soulignant l'atonie économique observée en 2017 et 2018 et, au premier trimestre 2020, l'activité économique était en baisse (-3.9%). Ce résultat reflète la décroissance dans le secteur des hydrocarbures qui continue depuis mi-2017 (-4,9% en 2019) et la diminution du rythme de croissance hors hydrocarbures (-2,4% en 2019). L'inflation s'est établie à 2% en moyenne en 2019 (4,3% en 2018) et le gouvernement a annoncé à l'automne 2019 la fin de la politique monétaire "non conventionnelle", même si cette option restera légalement disponible jusqu'en 2022. Le taux de chômage demeure élevé (11.4% en mai 2019) surtout chez les jeunes (26.9%) et la croissance économique reste insuffisante pour permettre une réduction du chômage et des gains substantiels de revenu par habitant.

L'économie algérienne s'est aussi caractérisée par la persistance d'un important **double déficit budgétaire et courant**. La Banque Mondiale estime que le déficit budgétaire s'est creusé pour atteindre -11,5 % du PIB en 2019, contre -9,7 % en 2018. La dette publique, traditionnellement basse, a considérablement augmenté de 33,9% du PIB en 2017 à 52,1% en 2019. Le gouvernement a évoqué la possibilité d'un recours à l'emprunt extérieur pour des projets stratégiques.

Pour ce qui est du déficit de la balance courante, il s'est aggravé en 2019 jusqu'à -10,2 % du PIB, contre -9,8% en 2018 (d'après la Banque Mondiale), aggravation due

¹⁵ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-11-28_FR.html#sdocta1

principalement à la détérioration du déficit commercial. Le déficit continue à être couvert par les réserves internationales, qui ont néanmoins chuté à USD 61,5 milliards fin 2019 (environ 12,9 mois d'importations) contre USD 79 milliards l'année précédente.

Diversification de l'économie et amélioration du climat des affaires

L'économie algérienne continue de se fonder sur le secteur des hydrocarbures, représentant 35% du PIB et plus de 90% de la valeur des exportations. Hors-hydrocarbures, l'économie est constituée à plus de 80% du secteur marchand, le secteur industriel représentant moins de 6% du PIB.

La diversification de l'économie est l'une des priorités affichées par les différents gouvernements algériens au cours de la période couverte par ce rapport. Le Président Tebboune a exprimé son souhait de réduire la part des hydrocarbures à 20% de l'économie algérienne fin 2021. L'agriculture, les mines et l'industrie pharmaceutique figurent parmi les secteurs prioritaires.

Le taux d'intégration locale du secteur automobile n'ayant pas atteint l'objectif de 30%, le 10 mai 2020 le Gouvernement a annoncé l'annulation de régime préférentiel d'importation des kits de montage (qui a été combiné avec un régime restrictif d'importation des véhicules neufs) et a annoncé de futures mesures pour tenter de développer des industries mécaniques, électroniques et électriques. En même temps, plusieurs mesures ont été annoncées pour attirer les investissements étrangers. Ainsi, la règle « 51/49 », obligeant un investisseur étranger à être associé avec un partenaire local détenant la majorité du capital, a été levée dans certains domaines. Elle est cependant maintenue pour les secteurs dits « stratégiques », comprenant les mines, l'énergie, l'industrie militaire, l'industrie pharmaceutique, les voies ferrées, les ports et les aéroports.

En revanche, le 14 juin 2020, les autorités ont annoncé la fermeture de ports-secs, y compris ceux opérés par des investisseurs européens, ce qui est considéré comme une entrave à l'investissement.

L'Algérie est placée à la 157^{ème} position sur 190 pays dans l'index "Doing Business" de la Banque Mondiale de 2020 et de 2019, ce qui est une amélioration de 9 places par rapport à 2018. Selon ce rapport, les domaines dans lesquels l'Algérie devrait faire davantage d'efforts sont l'accès au crédit et la modernisation du secteur financier, la protection des investisseurs minoritaires, les difficultés du commerce et l'accès au foncier.

Échanges commerciaux

L'UE reste le premier partenaire commercial (47% des échanges durant en 2019) de l'Algérie, en valeur et par rapport à d'autres partenaires, bien que les exportations européennes soient en régression depuis 2015. Les principaux partenaires de l'Algérie sont: la France, l'Italie, l'Espagne, la Chine, la Russie et les Etats Unis. Les échanges commerciaux bilatéraux UE-Algérie en 2019 ont diminué de 8,4% par rapport à 2018, principalement en raison des mesures restrictives prises par des autorités algériennes et la baisse de la valeur des exportations d'hydrocarbures.

L'UE est affectée par les mesures restrictives aux échanges introduites par le gouvernement algérien en contravention avec l'Accord d'Association. Depuis 2015, l'Algérie a introduit une série de mesures protectionnistes, invoquant la détérioration de la balance de paiements à cause de la chute du prix du pétrole. Ces mesures comprennent : jusque fin 2019, un régime de licences d'importation non-automatiques pour certains produits (véhicules, ciment, rond à béton); à partir de janvier 2018, la suspension de l'importation de 45 familles de produits (851 positions tarifaires) et l'augmentation des droits de douane (jusqu'à 60%) pour 32 familles de produits finis (129 positions tarifaires); finalement, depuis janvier 2019 un "droit additionnel provisoire de sauvegarde" (DAPS), taxe équivalente à des droits de douane, comprise entre 30% et 200% de la valeur de la marchandise importée, affectant 1095 positions tarifaires.

L'impact combiné de ces mesures qui sont sans précédent dans la région sur des opérateurs européens a été très négatif. Au cours de la période 2015-2019, l'exportation par les EU27 des produits affectés par ces mesures restrictives a chuté de plus de 50%, de EUR 2,722 milliard en 2015 à EUR 1,348 milliard en 2019.

D'autres mesures prises en 2019 sur les modalités de paiement des importations nuisent aussi aux échanges. La circulaire publiée par l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF) n'autorise des opérations d'importation que pour les contrats utilisant, dans la mesure possible, la clause incoterms FOB. L'ABEF impose également un recours "en priorité" au pavillon national ainsi qu'un délai de paiement de minimum 9 mois aux banques commerciales. Ces mesures ont provoqué de vives réactions des exportateurs européens comme de leurs clients algériens. Fin décembre 2019, ces modalités ont été assouplies. En parallèle, l'ABEF a imposé aux importateurs de placer auprès d'une banque 120% de la valeur de l'importation au moins 30 jours avant sa livraison pour obtenir une lettre de crédit. L'effet négatif de ces mesures est amplifié par le manque de prévisibilité et de communication préalable par des autorités algériennes.

Lors du dernier Conseil d'association UE-Algérie de mai 2018, les deux parties se sont engagées à essayer de trouver un accord sur leurs différends commerciaux avant fin 2018 et un groupe de travail conjoint et spécifique, composé des hauts fonctionnaires, a été établi à cette fin. Toutefois aucun progrès n'a été enregistré, et de nouvelles entraves au commerce ont été mises en place depuis la tenue du Conseil d'association. En vue de cette situation et après des contacts au niveau politique entre le Commissaire européen du commerce et le Ministre algérien du commerce le 24 juin 2020, l'UE a initié une procédure de règlements de différends sous l'Accord d'Association afin d'entamer des consultations techniques et politiques en vue d'une éventuelle décision du Conseil d'Association pour résoudre ces mesures restrictives.

Le 9 août, le Président Tebboune a donné instruction au Ministre du Commerce d'évaluer l'Accord d'association.

L'Union européenne est attachée à un partenariat privilégié avec la région méditerranéenne et à renforcer les relations commerciales bilatérales. C'est avec cet objectif que la Commission européenne a commandé une étude ex-post sur l'impact du chapitre commercial des Accords d'Association pour les six pays concernés. Le rapport intermédiaire de cette évaluation est disponible [ici](#) et le rapport final est attendu en décembre 2020. L'analyse fournie dans le rapport intérimaire confirme que

les accords de libre-échange euro-méditerranéens ont eu des résultats globalement positifs, mais met également en évidence certains facteurs qui ont limité les gains de l'ouverture des échanges (tels que les contraintes de capacité ou érosion des préférences).

Coopération sectorielle

L'UE soutient la **diversification de l'économie** et l'amélioration du climat des affaires, à travers, entre autres, le Programme d'appui à la diversification industrielle et économique et à l'amélioration du climat des affaires (PADICA). En matière d'emploi, l'UE a mis en œuvre le Programme d'appui formation-emploi-qualifications (AFEQ), le Programme d'appui jeunesse-emploi (PAJE) et le Programme d'appui aux actions sociales et pour un développement local durable dans le Nord-ouest de l'Algérie (PADSEL-NOA). Enfin, un programme d'appui à l'inclusion et à l'employabilité des jeunes dans le secteur du tourisme et ses chaînes de valeur («Jil Siyaha») sera lancé en 2021. L'objectif de cette action est de promouvoir la participation des jeunes à la vie socioéconomique des territoires, à travers le secteur du tourisme et de contribuer, indirectement et à terme, à la diversification de l'économie algérienne et à l'atténuation de l'impact socioéconomique de la pandémie.

Dans le secteur des transports, l'UE a soutenu la promotion des normes de transport et un réseau multimodal intégré pour un système de transport durable, sécurisé, sûr, efficace et connecté. Ainsi, l'Algérie coopère activement avec les projets régionaux EuroMed et notamment avec les agences européennes de transport dans le cadre du Plan d'Action Régional Transport (RTAP) pour la région Méditerranéenne 2014-2020. L'Algérie soutient également l'engagement régional, dans le cadre de l'UpM, d'un réseau Trans-Méditerranéen de Transport et sa connexion avec le Réseau européen de transport (RTE-T).

Dans le secteur de l'**agriculture**, les parties sont convenues d'appuyer l'organisation des producteurs et la promotion des produits par un système de qualité, contribuant aux capacités d'exportation, et à assurer la conformité aux standards sanitaires et phytosanitaires. L'UE finance deux actions: le PAP-ENPARD, un programme d'actions pilote sur la dynamisation des territoires ruraux jusqu'en juin 2020, sur les filières laitière (fromages à pâte pressée), oléicole, miel et animales (élevage de la race ovine Hamra); et le Programme d'appui au secteur de l'agriculture (PASA), se concentrant sur les filières huile d'olive, maraichères et palmier dattiers.

Pour la **pêche** et l'aquaculture, l'UE a appuyé jusqu'en juin 2019 la mise en œuvre du plan national AQUAPECHE 2020 grâce au Programme d'appui à la diversification de l'économie, secteur pêche et aquaculture (DIVECO-Pêche). Les parties sont convenues de renforcer leur coopération dans ce secteur à l'avenir. Le nouveau programme « Economie bleue – Pêche et aquaculture », doté d'une enveloppe de 22 millions d'euros et adopté par Décision de la Commission européenne le 29 octobre 2020, se veut en appui de l'UE au projet de Stratégie nationale pour l'économie bleue. Cet appui forme partie d'un paquet de réponse solidaire européenne à la pandémie COVID-19 et ambitionne de contribuer à la riposte aux conséquences socio-économiques de la pandémie.

L'Algérie a signé la déclaration ministérielle de Malte "MedFish4Ever" et a renforcé sa coopération avec l'UE pour la **gestion durable des stocks halieutiques en**

Méditerranée, à travers la Commission Générale de Pêches en Méditerranée (préparation de la session annuelle, mise en œuvre des recommandations et accord sur un programme de travail pour 2018 et 2019). L'Algérie participe au schéma international d'inspection établi dans le Déroit de Sicile, grâce à sa participation active au projet-pilote mené avec l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches, qui lui fournit des formations. Dans le domaine maritime, l'Algérie continue de participer activement à l'Initiative pour le développement soutenable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale (WestMED), promue par l'Union pour la Méditerranée (UpM). L'Algérie a assumé la co-présidence de son Comité Directeur avec la France pour 2018.

En ce que concerne **la réforme de l'administration publique**, le programme de l'UE d'appui au Ministère des finances REFIN (10 millions EUR) s'adresse à la cellule de Modernisation des finances publiques du Ministère, déjà financée par l'UE, et qui avait appuyé l'élaboration d'un Plan Stratégique de Modernisation des Finances Publiques. REFIN soutient la mise en œuvre de ce plan, avec une attention particulière accordée à l'informatisation du budget, aux marchés publics et à la transparence fiscale.

En matière de recherche et d'innovation, les parties s'engagent à mobiliser tous les instruments et mécanismes afin de renforcer la coopération scientifique. Ces domaines sont considérés comme autant de priorités de coopération pour le développement de l'économie de la connaissance et de l'innovation. L'UE et l'Algérie ont signé un accord international sur la science et la technologie qui est entré en vigueur en 2012.

L'Algérie fut le premier pays tiers¹⁶ à rejoindre en 2017 le Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA), qui vise à élaborer des solutions innovantes aux défis de production alimentaire et de ressources en eau dans la région méditerranéenne. L'Algérie a aussi participé au Programme-cadre de recherche Horizon 2020, dans les domaines de l'agriculture et de la mobilité des chercheurs (Actions Marie Skłodowska-Curie). Néanmoins, force est de constater que la participation de l'Algérie au programme Horizon 2020 pourrait être plus importante. Seulement 18 entités légales ont participé au programme H2020, ce qui représente 6,38% de la totalité de la participation de tous pays du sud de la Méditerranée.

Un nouveau programme d'appui à la politique d'internationalisation de la recherche et de l'innovation – «IPTICAR» - est sous préparation pour adoption en 2021. L'objectif du programme est d'accompagner le Ministère de l'éducation supérieure et de la recherche scientifique algérien dans les réformes engagées, en y intégrant les problématiques de l'innovation et de l'ingénierie de projets européens et en valorisant la recherche algérienne dans l'espace européen de recherche et innovation. Dans le cadre de l'Étude de diagnostic pour le transfert de technologies dans la région Méditerranée Sud, des séances de travail ont eu lieu en juillet 2020 entre les autorités algériennes et l'UE. Un rapport de diagnostic est prévu en 2021.

L'Algérie a participé à la coopération **statistique** dans le cadre du projet régional MEDSTAT IV, terminé en août 2019, et à d'autres activités d'assistance technique en

¹⁶ Non associé au Programme-cadre de recherche Horizon 2020.

matière de statistiques proposées par l'UE. L'Algérie a également participé à la réunion annuelle entre la Commission européenne et les directeurs généraux des institutions nationales statistiques des pays du partenariat Sud, qui oriente la coopération statistique régionale.

En matière d'**enseignement supérieur et recherche**, le programme Erasmus+ a appuyé la réforme et la modernisation du système d'enseignement supérieur en Algérie. Le renforcement du **Bureau « Erasmus+ Algérie »** en 2017-2018 et l'engagement actif de l'équipe dudit Bureau ont contribué à améliorer la participation algérienne aux activités du programme européen en 2019-2020. La participation des établissements algériens est appréciable (échanges d'étudiants et personnel, projets de renforcement des capacités). 56 établissements d'enseignement supérieur se sont vu octroyer près de 3000 bourses de mobilité internationale de crédits depuis 2015 (dont 2.153 bourses de l'Algérie vers l'Europe et 842 bourses de l'Europe vers l'Algérie). En 2019, le budget dédié au programme Erasmus+ pour l'Algérie a été renforcé avec une contribution de l'Instrument européen du voisinage d'EUR 5 million (pour la période 2019-2020), dans le cadre de l'Alliance Afrique-Europe pour des investissements et des emplois durables. Grâce à ce renforcement, 1008 bourses ont été accordées en 2019 par rapport aux 632 de l'année précédente. En outre 5 universités algériennes ont été associées à des programmes de Master conjoints "Erasmus Mundus" par rapport aux 2 établissements retenus en 2018, 4 étudiants algériens ont reçu des bourses pour compléter des cycles complets de Master conjoint « Erasmus Mundus » en Europe et 4 projets de renforcement des capacités ont été sélectionnés dont 2 avec un établissement algérien comme coordinateur. Les résultats préliminaires pour 2020 indiquent une continuation de cette tendance de renforcement de la participation algérienne en Erasmus+ (y compris 4 nouveaux projets de renforcement des capacités et, pour la première fois, 2 modules Jean Monnet d'études européens).

Le programme d'appui de l'UE pour la protection et la valorisation du **patrimoine culturel** matériel et immatériel a permis de renforcer le rôle européen dans le développement économique et humain de l'Algérie. Ce programme, qui a pris fin en juin 2019, a fourni, au travers une coopération étroite avec le Ministère de la Culture, les outils et méthodes pour inventorier, préserver et promouvoir le riche patrimoine culturel de l'Algérie.

3. Partenariat énergétique, environnement et développement durable

Le **secteur de l'énergie** demeure stratégique pour l'Algérie et pour ses relations avec l'UE. Le pays est le plus grand producteur de gaz naturel en Afrique et le 3ème fournisseur de l'UE (11% en moyenne en 2018 et 2019), alors que l'UE est le marché le plus important pour le gaz algérien. Depuis 2018, plusieurs contrats de vente et d'achat de gaz naturel, notamment vers l'Espagne, l'Italie et le Portugal, ont été renouvelés pour environ 10 ans et d'autres sont en cours de négociation. La production d'hydrocarbures est en déclin tendanciel en raison notamment d'un épuisement progressif de certains champs et de l'insuffisance de nouvelles explorations et investissements. On observe une diminution de la capacité d'exportation des hydrocarbures, face à une demande interne qui ne cesse pas d'augmenter à des rythmes très importants (6-8% chaque année).

Pour les exportations de gaz naturel, l'Algérie fait face à une concurrence croissante des producteurs de gaz naturel liquéfié (GNL). Afin de relancer la production, la

compagnie nationale Sonatrach dispose d'un programme d'investissements qui a permis, en 2018, la mise en service de nouveaux gisements et la modernisation de gisements existants ; en 2020, Sonatrach a réduit son budget annuel et reporté les projets non urgents, en raison de la crise du COVID-19 et de ses retombées sur les marchés pétroliers. En parallèle, l'Algérie a finalisé la refonte en profondeur de la loi sur les hydrocarbures en novembre 2019, facilitant les investissements étrangers et baissant les taux d'imposition. En revanche, la loi maintient la règle 49/51 pour tout contrat dans le domaine des hydrocarbures, ainsi que les dispositions sur le contenu local. Les textes d'application de la nouvelle loi sont attendus pour le dernier trimestre 2020.

L'Algérie dispose d'un potentiel considérable, mais peu exploité, dans le domaine des **énergies renouvelables**, notamment solaire et éolien. En février 2020, le nouveau gouvernement a revu les objectifs de développement des énergies renouvelables à 15 000 MW à l'horizon 2035, dont 4 000 MW d'ici 2024.

Depuis 2015, le **partenariat stratégique UE-Algérie dans le domaine de l'énergie** cherche à renforcer la sécurité de l'approvisionnement, promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et encourager les investissements. Le dialogue a repris en septembre 2018 avec les réunions des groupes d'experts "gaz" et "électricité, énergies renouvelables et efficacité énergétique", ainsi que la réunion en novembre 2018 du dialogue politique de haut niveau entre le Ministre algérien de l'Energie et le Commissaire européen à l'action pour le climat et l'énergie. Par contre, en 2019 et en 2020, les activités dans le cadre de ce partenariat ont été limitées.

Cofinancé par l'UE et l'Algérie à la hauteur de 11 millions d'euros, le programme d'appui au secteur des énergies renouvelables a pour l'objectif de promouvoir une filière industrielle d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans des secteurs clés (ex. industrie, bâtiment, transports).

En 2018 l'UE a appuyé le savoir-faire de l'Algérie pour adapter des zones côtières aux changements climatiques et prendre en compte le changement climatique dans des politiques sectorielles, notamment la gestion des déchets et la préservation de la biodiversité. En 2019, l'Algérie a approuvé son Plan national **climat**. Aussi depuis 2019, un nouveau programme soutient l'élaboration de plans municipaux d'action en faveur de l'énergie et du climat, y compris les inventaires des gaz à effet de serre et les évaluations de la vulnérabilité et des risques climatiques.

Le Plan National d'Action Environnementale – Développement Durable a été actualisé en 2018 avec le soutien du programme "PAPS Environnement" (PAPSE) de l'UE. En 2019, l'Algérie a mis en place une feuille de route en matière d'économie circulaire, touchant, entre autres, l'énergie, l'agriculture et l'alimentation, les déchets et les industries. La coopération avec l'UE s'est intensifiée à travers ledit programme PAPSE, dont les résultats serviront de base pour la formulation d'un nouveau programme en 2020 qui soutiendra la stratégie de gestion intégrée des déchets municipaux.

4. Dialogue stratégique et sécuritaire

Le rôle stabilisateur de l'Algérie dans le maintien de la sécurité au sein d'un voisinage géopolitique troublé, notamment au Sahel, est reconnu et salué par l'UE. L'effort continu de l'Algérie de modernisation de ses équipements militaires a été poursuivi en 2018 et 2019. Sur le plan de la sécurité intérieure, l'Algérie continue à faire face à une **menace terroriste** embryonnaire. Des opérations anti-terroristes sont menées dans toutes les régions du pays. Dans ce cadre, l'Armée Nationale Populaire (ANP) et la Gendarmerie ont détruit de nombreux abris et saisi d'importantes quantités d'armes et d'engins explosifs improvisés. Plusieurs dizaines de terroristes se sont rendus aux autorités, ont été arrêtés ou neutralisés en 2018-2019. Compte tenu de l'évolution de la crise libyenne et de la situation complexe au Sahel, le dispositif de l'ANP s'est renforcé dans le Sud pour éviter la circulation transfrontière de djihadistes. L'Algérie poursuit ses efforts de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent. Le partage d'expériences entre l'UE et l'Algérie est un important objectif commun, du fait des défis courants des pays européens et de l'Algérie en matière de radicalisation et terrorisme.

Le gouvernement algérien a poursuivi ses efforts pour encourager la mise en œuvre de l'Accord d'Alger sur **la crise malienne**. L'UE, notamment à travers son Représentant Spécial A. Losada, reste engagée dans ce processus et soutient l'Algérie dans ses efforts, en rappelant l'importance de l'unité des partenaires internationaux. **En Libye**, l'Algérie continue à s'opposer à toute intervention étrangère et à soutenir une solution diplomatique sous l'égide des Nations Unies et, à ces fins, a intensifié son activité diplomatique en 2020.

L'UE et l'Algérie ont, dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, tenu une deuxième session du **dialogue de haut niveau** le 12 novembre 2018 à Alger, co-présidée par la HR/VP (Haute Représentante/vice-présidente) et le Ministre algérien des Affaires étrangères. La rencontre a été suivie par un dialogue des hauts fonctionnaires sur le développement de la coopération, notamment entre les agences de l'UE (Europol et CEPOL) et leurs homologues en Algérie ainsi que l'AFRIPOL. L'UE a proposé d'étendre cette coopération à l'agence européenne de garde-côtes et de garde-frontières. En 2019, la coopération a permis l'organisation de formations, ateliers, et échanges d'expériences, dans le cadre de projets, tels que CT2 mis en œuvre par CEPOL, et le lancement d'un jumelage institutionnel pour la police scientifique et technique algérienne avec la France et l'Espagne.

Une formation régionale sur la **non-prolifération nucléaire** et les garanties pour l'Afrique du Nord et Sahel, financée par l'UE (Instrument de Coopération pour la Sécurité Nucléaire), s'est tenue à Alger en octobre 2018. En novembre 2019, s'est tenu à Alger un atelier régional en matière de contrôle des exportations d'armes, financé par l'UE et l'Allemagne.

Dans le domaine de la **protection civile et la gestion des risques**, l'Algérie participe aux actions du Mécanisme européen de protection civile sur la base de la coopération avec le Voisinage et l'arrangement administratif signé avec la Commission européenne (DG ECHO). Un exercice à grande échelle de protection civile (EU-AL-SEIMEEX) a eu lieu en avril 2018 près d'Alger avec la participation d'équipes en

provenance de la France, l'Italie, l'Espagne, la Pologne, le Portugal et la Tunisie. En 2019, l'Algérie a bénéficié d'une revue par les pairs du système de gestion des risques de catastrophes (séismes et inondations), coordonnée par la DG ECHO à travers la participation aux travaux des experts des états membres de l'UE. L'Algérie a participé activement à la 3ème réunion des Directeurs généraux de la protection civile des États membres de l'Union pour la Méditerranée et à son groupe de travail consacré à la mise en place d'une assistance mutuelle efficace dans la région euro-méditerranéenne. L'Algérie participe aussi à un projet européen ayant pour objectif de renforcer la gestion des risques de catastrophes (prévention, préparation et réponse aux catastrophes) dans les pays partenaires (Algérie, Maroc et Tunisie). L'Algérie accueille le Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel de l'initiative de l'UE pour l'atténuation des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Les activités organisées en 2018 et 2019 dans ce cadre ont touché des thématiques telles que la gestion des risques, la gestion de la communication de crise et la gestion des risques liés au transport de matières dangereuses.

L'UE suit avec grand intérêt l'implication de l'Algérie dans les instances de **concertation régionale**, au premier rang desquelles l'Union pour la Méditerranée et le dialogue 5+5, qui, avec l'Union du Maghreb Arabe, constituent des forums régionaux privilégiés pour approfondir l'intégration de la région et avancer vers une zone de prospérité, de démocratie et de sécurité pour tous.

Il importe de rappeler que l'Algérie a initié, au niveau de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Résolution 72/130, qui fait du 16 Mai de chaque année, la « **Journée internationale du vivre-ensemble en paix** », célébrée pour la première fois en 2018.

5. Dimension humaine, migration et mobilité

L'Algérie est un pays d'origine, de transit et de destination de migrants. En raison de ses relations historiques et de sa proximité géographique, il existe un mouvement considérable de migrants algériens vers l'UE, principalement vers la France. Avec 374 287 visas délivrés en 2019, l'Algérie est le 7ème pays bénéficiaire mondial des visas de court séjour Schengen. En 2018, 704 101 algériens étaient enregistrés avec un permis de séjour dans l'UE, dont 37 714 avec un premier permis. Le regroupement familial est le motif le plus souvent indiqué, suivi à distance par l'éducation, l'emploi et d'autres raisons, dont la protection internationale. De leur côté, les autorités algériennes font état d'une augmentation du nombre de visas délivrés aux ressortissants européens, ayant passé de 140 000 en 2017 à 170 000 en 2018.

Le nombre total de demandes d'asile de ressortissants algériens est resté relativement stable, à 10 039 en 2019 contre 10 080 en 2018, conduisant à un total de 6 415 décisions d'asile avec un taux de reconnaissance moyen de 6,0 % en 2019 contre 6 785 et 6,6 % en 2018. Le taux de refus de visas qui figure parmi les plus élevés au niveau mondial, est passé de 35,9% en 2017 à 45,5% en 2018 et 43,0 % en 2019. Malgré cela, le phénomène de '*visa overstay*' demeure une source de préoccupation. Le nombre d'Algériens en situation irrégulière sur le territoire de l'UE a augmenté de 25 005 en 2017 à 27 110 en 2018 et à 30 890 en 2019. De plus, le taux de retour, qui a baissé de 21,4% en 2018 à 19,5% en 2019, reste considérablement inférieur à la moyenne enregistrée pour les ressortissants des pays tiers (36% en 2018 et 32% en 2019). Certains États membres de l'UE ont conclu des accords bilatéraux de retour et

de réadmission avec l'Algérie, qui pour certains connaissent des difficultés, en particulier en ce qui concerne la lenteur du processus d'identification et la courte durée des laissez-passer délivrés. Il existe de fortes différences de coopération d'un pays à l'autre. L'UE dispose d'un mandat pour la négociation d'un accord de réadmission depuis 2002, mais l'Algérie n'a à ce jour pas confirmé son accord pour le démarrage de négociations.

Concernant l'arrivée irrégulière de migrants algériens dans l'UE les chiffres pour 2018 sont de 5% (1 185) par mer sur la route de la Méditerranée centrale et de 8,4% (4 652) sur la route de la Méditerranée occidentale, avec une partie des ressortissants algériens arrivant en Espagne via le Maroc. Les chiffres en 2019 s'élèvent, respectivement, à 9% (1 009) et 17% (3 814). Plus frappant est le nombre élevé d'Algériens qui arrivent irrégulièrement en Espagne cette année. En 2020 et jusqu'à fin juillet les chiffres sont, respectivement, de 5% (550) et 55% (2600). Des détections dans la région des Balkans occidentaux en 2019 indiquaient que des ressortissants algériens traversaient également la Turquie et la route de la Méditerranée orientale. Le nombre d'arrivées irrégulières de nationalité algérienne en Slovaquie, notamment 1 885 en 2019, était presque deux fois plus élevé que le nombre d'arrivées en Italie. Les chiffres sur cette route en 2020 ont considérablement baissé, probablement en raison de la restriction des visas électroniques pour la Turquie pour les ressortissants algériens depuis le 1er octobre 2019.

D'après les autorités algériennes en 2018 l'Algérie a recensé 3 690 tentatives avortées de migration irrégulière à destination de l'Europe et 3 384 en 2019. Il faut noter que la vaste majorité de migrants quittant de manière irrégulière l'Algérie sont des ressortissants algériens (autour de 90%). Les migrants sub-saharien préfèrent majoritairement la route via le Maroc. Selon les informations de Frontex, en 2019 environ 50% des migrants irréguliers sub-sahariens arrivés en Espagne via le Maroc sont passés par l'Algérie.

En tant que pays de transit et de destination, selon l'information fournie par le Ministère de l'Intérieur, l'Algérie compte en 2018 et 2019, autour 400 000 migrants en situation illégale, tandis qu'ils y sont détectés en moyenne 500 passages frontaliers illégaux par jour. En 2020, et plus précisément pendant les mois de la crise COVID-19, d'après les autorités algériennes les taux de passages sont estimés à 200 par jour.

Le dialogue en matière de migration et de mobilité entre l'UE et l'Algérie s'est poursuivi à travers des réunions en février 2018 à Bruxelles et en février 2019 à Alger. Le Ministre algérien de l'Intérieur a exprimé sa volonté de coopérer pour lutter contre le trafic de migrants, lors d'une réunion le 13 juillet 2020 avec ses homologues français, allemand, italien, espagnole, maltais, libyen, mauritanien, marocain et tunisien, ainsi que les commissaires européens en charge des affaires intérieures et du voisinage et l'élargissement. L'Algérie a adhéré au Pacte mondial sur les réfugiés¹⁷ mais pas au Pacte mondial sur les migrations¹⁸.

L'Algérie est éligible au programme régional de développement et de protection (RDPP) de l'UE en Afrique du Nord. Deux actions ont été mises en œuvre pour le soutien aux retours volontaires vers l'Algérie par l'Organisation internationale pour les

¹⁷ https://www.unhcr.org/gcr/GCR_French.pdf

¹⁸ <http://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>

migrations (OIM), et pour le renforcement des capacités et la protection des catégories les plus vulnérables de réfugiés et de demandeurs d'asile en Algérie, mis en œuvre par le UNHCR. En outre, l'Algérie bénéficie également d'activités dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, avec l'objectif en Afrique du Nord de contribuer au renforcement des systèmes de protection et de réintégration durable des migrants. L'initiative conjointe soutient ainsi les retours volontaires des migrants de l'Algérie à leur pays d'origine, l'enregistrement et l'évaluation de la vulnérabilité des migrants et de l'assistance directe en fonction des besoins des migrants. L'Algérie est également éligible au programme régional EUROMED Migration IV qui sera remplacé, à partir du 15 Septembre 2020 par le EUROMED Migration V. Bien que l'Algérie participe à des réunions dudit programme, pour l'instant aucune action ciblant spécifiquement l'Algérie n'a été lancée. Le nouveau programme de EUR 10 million "Fast track emergency response to COVID-19", ciblant les populations plus vulnérables en Afrique du nord, prévoit un appui à l'Algérie comme pays prioritaire avec un budget indicatif de EUR 3.6 million. L'action sera mise en place par les agences de l'ONU, principalement l'OIM et, si possible, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

6. Coopération financière

Doté d'une enveloppe 125 millions EUR, le Cadre Unique d'Appui 2018-2020 établit 3 axes prioritaires pour la coopération technique et financière entre l'UE et l'Algérie : 1) gouvernance économique et appui à la diversification de l'économie; 2) dynamisation des territoires : développement local et démocratie participative; 3) énergie, environnement et action climatique. Deux autres secteurs complémentaires y sont mentionnés : appui aux capacités institutionnelles et appui à l'engagement citoyen et à l'inclusion sociale des jeunes.

A partir de ce cadre, plusieurs programmes ont été adoptés chaque année.

Le Plan d'action annuel de 2018 a compris, d'un côté, une Facilité d'Appui aux Priorités de Partenariat (EUR 15 millions), censée donner suite aux résultats du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'association (P3A), et, d'un autre côté, un ambitieux programme d'appui aux petites et moyennes entreprises dans des modes de consommation et production durables (EUR 20 millions).

Le Plan d'action annuel de 2019 était initialement orienté sur l'accès des jeunes à l'emploi dans le tourisme, l'artisanat et ses chaînes de valeur (JIL-SIYAHA, EUR 10 millions); le développement local intégré (ADIL, EUR 20 millions); et l'internationalisation de la recherche/innovation (IPTICAR, EUR 5 millions), ainsi qu'une contribution renforcée d'EUR 5 million au programme Erasmus+ pour l'Algérie.

En février 2020, la DG NEAR a effectué une mission à Alger, au cours de laquelle les réalisations accomplies dans le cadre des programmes de coopération lancés au titre de la période 2018-2020 ont été passées en revue. Cette réunion a permis de dresser un bilan sur les progrès accomplis et des difficultés rencontrées, au titre des différentes phases de mise en œuvre des programmes d'appui sectoriels. La partie européenne a réaffirmé sa disponibilité à approfondir la coopération avec l'Algérie,

notamment à travers les modalités de financement dont l'Algérie ne bénéficie actuellement pas.

Suite à la crise COVID-19 et sur demande des autorités algériennes, une partie de l'enveloppe pour la coopération financière bilatérale pour 2019 et 2020 a été réorientée vers la riposte à la crise. Ainsi, et pour le Plan d'action annuel de 2019, les programmes ADIL et IPTICAR sont reportés à 2021, le programme Jil-Sihaya étant maintenu dans le Plan d'action annuel 2019, vu sa pertinence dans le contexte de la réponse à l'impact socioéconomique de la pandémie.

Une approche similaire a été suivie pour le plan d'action annuel 2020 où l'action concernant le développement des zones côtières dans une approche « d'économie bleue », a été maintenue, en accord avec les autorités algériennes. Afin de libérer davantage de ressources financières pour la réponse à la pandémie, il a été convenu que les programmes visant (i) l'amélioration du système communal de gestion des déchets et (ii) un appui additionnel aux activités déjà en cours pour l'adéquation de la formation professionnelle aux exigences du marché du travail, initialement prévus pour 2020, soient reportés en 2021.

Les ressources ainsi libérées ont été réorientées vers une action de l'Union européenne spécifiquement en appui aux capacités du système de santé publique algérien pour la gestion de la crise de la COVID-19 (« Réponse solidaire européenne à la crise COVID-19 en Algérie »), dotée d'une enveloppe d'EUR 43 millions et qui a été adoptée par la Commission européenne le 16 octobre 2020.

L'Algérie bénéficie également de programmes régionaux dans des domaines clés tels que l'environnement, la migration, la justice et l'Etat de droit et le développement du secteur privé. Les organisations de la société civile jouent un rôle clé dans les programmes de coopération bilatérale entre l'UE et l'Algérie, en leur capacité d'acteurs de développement en étroite proximité des citoyens. En outre, l'UE soutient des organisations de la société civile algérienne actives dans les domaines du développement local, y inclus le dialogue social et culturel et le respect des droits fondamentaux.

7. Conclusion et perspectives

Au cours de la période couverte par ce rapport, l'UE et l'Algérie ont travaillé pour la mise en œuvre des Priorités de partenariat agréées de manière conjointe. Sans être exhaustives, des actions concrètes et des avancées ont pu être constatées dans des domaines tels que la recherche et l'innovation, l'enseignement supérieur, la sécurité régionale et la lutte anti-terroriste, l'environnement, la protection civile, l'énergie et le soutien à la diversification de l'économie.

Le rythme de cette coopération a été plus intense dans la première partie de la période couverte par ce rapport ; ensuite, il a subi la cadence des évolutions politiques et, finalement, l'impact de la pandémie du COVID-19.

La lutte contre l'impact sanitaire, social et économique de la pandémie du COVID-19 restera l'une des priorités à l'avenir. Au cœur du redressement économique suite à la pandémie, les parties devront renforcer davantage leur coopération dans les domaines du changement climatique, de la protection de l'environnement et de la digitalisation

des sociétés, y compris à travers les échanges académiques et coopération pour la recherche.

L'UE restera disposée à appuyer les réformes annoncées par l'Algérie, notamment en matière de gouvernance, de diversification de l'économie et d'amélioration du climat des affaires et des investissements. De même, il sera nécessaire de garantir que les échanges commerciaux se déroulent dans un cadre respectueux des règles agréées de manière conjointe. Finalement, la stabilité régionale et la coopération en matière de migration et de mobilité continueront d'occuper une place importante dans l'agenda du partenariat.